



Chères et chers bénéficiaires du CRDI,

Approche du Centre de recherches pour le développement international en matière de signalement des cas d'inconduite et lancement de l'outil de signalement des incidents

La présente lettre expose les attentes et les procédures du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) en matière de prévention et de traitement des cas d'inconduite.

En tant que société d'État et conformément aux engagements internationaux du Canada, le CRDI place les droits humains et la dignité au cœur de son action. Nous nous engageons à respecter et à promouvoir des normes éthiques élevées dans nos politiques, nos règlements administratifs, nos programmes et nos pratiques, ainsi que dans notre travail et nos activités quotidiennes. Conformément à ces principes, le CRDI applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels (EAHS) dans l'exercice de son mandat de recherche pour le développement.

Le CRDI a mis en place des politiques, des règlements administratifs et des procédures solides visant à lutter contre les cas d'inconduite et à assurer la protection des personnes, et à définir les attentes en matière de conduite appropriée pour les membres du personnel, les membres du Conseil des gouverneurs et les bénéficiaires de subventions (y compris les partenaires de recherche, les prestataires de services et les tiers). S'appuyant sur les politiques, les règlements administratifs et les pratiques existants, le CRDI a lancé Connexions ClearView™, un outil de signalement des incidents, dans le cadre de ses efforts visant à éliminer le plus grand nombre possible d'obstacles potentiels au signalement.

ClearView fournit aux membres du personnel, aux membres du Conseil des gouverneurs et aux bénéficiaires de subventions du CRDI une plateforme leur permettant de faire part, en toute confidentialité, de leurs préoccupations ou d'incidents liés à une gamme d'agissements contraires à l'éthique. Ce type d'inconduite comprend notamment la fraude, le vol, l'exploitation, les abus ou le harcèlement sexuels, les atteintes à la sécurité des données ou à la vie privée, la divulgation d'actes potentiellement répréhensibles, ainsi que les violations relatives à la législation canadienne ou encore aux politiques et règlements administratifs du CRDI. Veuillez-vous reporter à la [Foire aux questions \(FAQ\)](#) ci-dessous pour une liste complète des catégories des cas d'inconduite.

Le CRDI attend de ses bénéficiaires de subventions et des tiers qu'ils signalent tout incident ou toute préoccupation concernant un comportement contraire à l'éthique de la part de personnes associées au mandat du CRDI. Nous vous encourageons à nous faire part de vos observations le plus rapidement possible, idéalement dans les 48 heures suivant la découverte de l'incident.

L'un des moyens suivants peut être utilisé pour signaler un incident de cas d'inconduite ou pour obtenir de l'aide. Veuillez :

- effectuer un signalement au moyen de la plateforme de signalement d'incidents ClearView à : <https://clearviewconnects.com/>
- communiquer avec notre service d'assistance téléphonique pour le signalement d'incidents en composant le +1-866-737-3512 pour obtenir de l'aide en anglais ou en français (sans frais au Canada et aux États-Unis)
- communiquer avec l'administratrice ou l'administrateur de programme ou encore la direction de programme du CRDI, si désiré

Pour les incidents liés à l'EAHS et à la divulgation, les moyens supplémentaires suivants sont également disponibles :

- **Protection** : communiquer avec la spécialiste en protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels du CRDI par courriel à protection@crdi.ca
- **Divulgation d'actes répréhensibles éventuels**: communiquer avec l'agente principale en matière de divulgation du CRDI à l'adresse divulg@idrc.ca pour les incidents liés à la [Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles](#) du Canada

Le CRDI s'engage à respecter une conduite éthique dans le cadre de toutes ses activités, conformément aux normes éthiques, juridiques et de gestion de ses activités. Pour plus de détails sur la procédure de signalement des incidents et les mesures prises par le CRDI, voir l'annexe de la [FAQ](#), la page [Connexions ClearView](#), et la page du CRDI sur [la protection et les cas d'inconduite](#).

Vous devez communiquer ces attentes à tous les bénéficiaires en aval des subventions, ce qui inclut les sous-bénéficiaires, partenaires de recherche, les prestataires et les tiers, en leur transmettant cette lettre et en leur demandant de communiquer à leur tour avec les autres bénéficiaires en aval. Veuillez [nous contacter](#) pour toute question supplémentaire.

Nous avons toutes et tous la responsabilité d'adhérer à des normes élevées de conduite éthique et de les garantir. En soulevant tous les enjeux et toutes les préoccupations que vous pouvez avoir, vous faites votre part pour établir une approche davantage éthique, respectueuse, inclusive et équitable en matière de recherche pour le développement international.

Cordialement,

Julie Delahanty

Présidente et directrice générale du CRDI